



13 février
2020

#rentreescolaire #enfant

 ÉDUCATION

PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Du 15 février au 30 avril 2021

Les pré-inscriptions dans les écoles publiques de la ville de Miramas se feront à compter du 15 février 2021. Les familles ayant déposé un dossier auprès des services de la Maison de l'Enfance ou de la Jeunesse recevront **un certificat d'inscription scolaire** à remettre au directeur ou à la directrice de l'école désignée qui **validera ou non** l'inscription de leur enfant dans son école.

En maternelle

Enfants nés en 2018 :

Les enfants concernés par l'« **Obligation d'instruction** » (article 11 de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019) sont ceux nés jusqu'au 31 décembre 2018 pour la rentrée 2021/2022.

Enfants nés en 2019 :

L'inscription à l'école d'un enfant né en 2019 se fera **sous réserve de places disponibles**.

Recensement des enfants nés en 2019 pour la rentrée de septembre 2022 :

Contactez le service scolaire du 15 février au 31 décembre 2021 par téléphone au **08000 13140** ou par mail à « service.scolaire@mairie-miramas.fr » en indiquant le nom, prénom, date de naissance et adresse de l'enfant.

En élémentaire :

Pour les enfants scolarisés dans une école maternelle publique de la Ville, une fiche de pré-inscription sera remise par l'enseignant ou par le directeur de l'établissement, qui devra être retournée à la Maison de l'enfance et de la Jeunesse avec les **documents demandés**.

Le dossier d'inscription peut être retiré de **8h30 à 17h du lundi au vendredi** à la :

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Rue Serge Sabatier -1, promenade de la Crau

Le Jardin d'Ariane
Quartier de la Maille 2
13140 MIRAMAS

→ [Télécharger le dossier sur la page inscription scolaire](#)